

CCT, NOTAIRES ASSOCIES
Société par actions simplifiée
au capital de 700 000 euros
Siège social : 7 place Jean Jaurès, 65000 TARBES
312 126 105 RCS TARBES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE DIRECTION
DU 7 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le sept janvier,
A dix-sept heures,

Les membres du Comité de direction et l'ensemble des associés de la société CCT, NOTAIRES ASSOCIES se sont réunis 7 place Jean Jaurès 65000 TARBES, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Madame Isabelle BANDERA
Monsieur Frank CARNEJAC
Monsieur Marc CHATEAUNEUF
Madame Marie-Christine SEMPE
Monsieur Pierre-Henri TOULOUSE
Madame Charlotte ABADIE
Madame Christine LEGRAND
Madame Philippine ESTEBAN
Madame Alexandra GERARD

Le Comité de direction, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Frank CARNEJAC préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Comité de direction adopte ce procès-verbal.

Le Président de séance rappelle que le Comité de direction est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Questions diverses,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT EN REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT DÉMISSIONNAIRE

Le Président rappelle qu'il a fait part de son intention de renoncer de son mandat de Président. Le préavis de trois mois qui lui était applicable arrive à son terme.

Puis il demande au Comité de direction de pourvoir à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Comité de direction nomme, à l'unanimité, en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :



Monsieur Pierre-Henri TOULOUSE, Notaire
Né à TARBES (Hautes Pyrénées), le 18 octobre 1968,
De nationalité française
Demeurant 6 rue du docteur Arlaud 65000 TARBES

Le nouveau Président déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

**NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL
DEMISSIONNAIRE**

En conséquence de la décision précédemment adoptée, le Comité de direction prend acte de la démission de Monsieur Pierre-Henri TOULOUSE et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de nommer en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Madame Philippine, Marie, Stéphanie, Yolande ESTEBAN
Née à SAINT JEAN DE LUZ (64500), le 6 février 1986
De nationalité française
Demeurant 2 route de la Plaine
65200 BAGNERES DE BIGORRE

Le nouveau Directeur Général déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

La rémunération du nouveau Directeur Général sera fixée ultérieurement.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Philippine ESTEBAN disposera des pouvoirs les plus étendus pour assurer la gestion interne de la Société.

Conformément aux dispositions statutaires, Madame Philippine ESTEBAN n'aura pas le droit de représenter la Société à l'égard des tiers. Néanmoins, le Président va procéder à une délégation de pouvoirs pour des objets déterminés qui lui seront attribués. Cette délégation sera ensuite déposée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce.

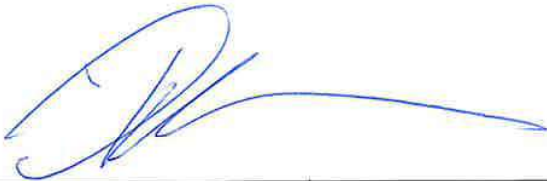
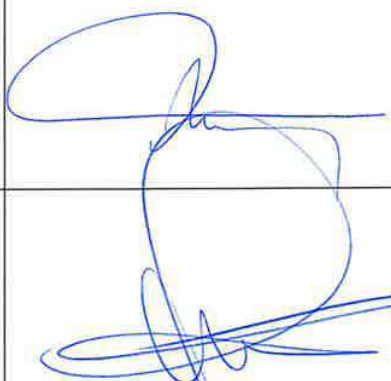
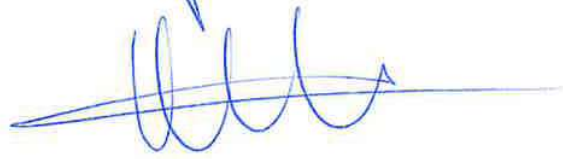
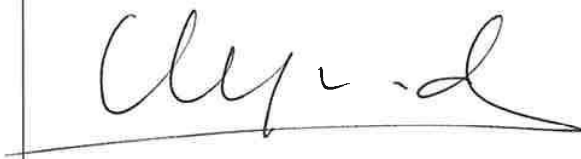
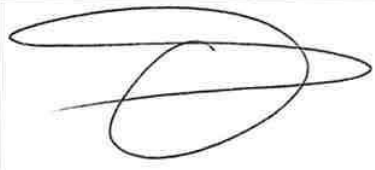
Le Comité de direction donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les membres du comité de Direction.

Maître Frank CARNEJAC	
-----------------------	--

bs l f fe 1 f 7 cr u

Maître Pierre-Henri TOULOUSE	
Maître Marc CHATEAUNEUF	
Maître Isabelle BANDERA	
Maître Marie-Christine SEMPE	
Maître Charlotte ABADIE <i>Pour elle-même et pour la SPFPL Holding, Saint Tré</i>	
Maître Christine LEGRAND <i>Pour elle-même et pour la SPFPL MAR'CL</i>	
Maître Philippine ESTEBAN <i>Pour elle-même et pour la SPFPL Holding ESTEBAN</i>	
Maître Alexandra GERARD <i>Pour elle-même et pour la SPFPL NOTALEX PARTICIPATIONS</i>	